

PROGRAMME ONU-REDD DOCUMENT TECHNIQUE



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Au service
des peuples
et des nations

Système d'information sur les garanties : considérations d'ordre pratique sur la conception

Auteurs : Emelyne Cheney, Kristin DeValue, Steve Swan, Kimberly Todd et Judith Walcott

octobre 2015

Messages clés

- 1. La création d'un système d'information sur les garanties (SIS) n'exige pas la mise en place d'un système entièrement nouveau.** Sur le long terme, il est probablement plus économique de créer un SIS à partir des systèmes d'information, des sources et des accords institutionnels déjà en place afin d'arriver aux objectifs souhaités du système.
- 2. La conception d'un SIS et son fonctionnement varieront d'un pays à l'autre** du fait de la diversité des circonstances, des cadres juridiques et institutionnels et du choix des actions REDD+ dans chaque pays, de ce fait, il n'est pas possible de prescrire des plans génériques pour un SIS aux niveaux international ou régional.
- 3. Trois éléments pratiques doivent être pris en compte par les pays** lors de la création d'un SIS :
 - Objectifs du système ;
 - Fonctions ;
 - Accords institutionnels en la matière.
- 4. La conception du système devrait être influencée par certaines étapes de l'approche d'un pays donné concernant les garanties, notamment :**
 - l'évaluation des avantages et des risques des actions REDD+,
 - la clarification des garanties de Cancun en fonction des circonstances nationales,
 - l'identification, l'évaluation et le renforcement des accords de gouvernance déjà en place et
 - la définition des buts, de la portée et de l'échelle de l'application des garanties.
- 5. Un SIS offre une base forte pour la création de résumés d'information sur les garanties.** Avec le système pour base, la qualité, la fiabilité et la crédibilité de l'information comprise dans les résumés est susceptible de s'améliorer grandement.

Introduction

La création d'un « système de communication d'informations sur la manière dont les garanties [de Cancun] sont prises en compte et respectées lors de l'exécution des activités [REDD+] »¹ est un critère clé pour la REDD+ pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La conception de ce système d'information sur les garanties peut être un élément de l'architecture REDD+ qui pose des défis et elle est généralement entreprise aux stades plus avancés du processus de préparation à la REDD+.

Des progrès importants ont été réalisés au cours des dernières années dans plusieurs pays concernant d'autres piliers du cadre de Varsovie de la CCNUCC pour la REDD+ (par exemple, sur les niveaux de référence, les systèmes nationaux de suivi des forêts, les stratégies/plans nationaux). Toutefois, la plupart des équipes REDD+ nationales sont tout juste prêtes aujourd'hui à démarrer l'important processus de création d'un système d'information sur les garanties ancré dans une stratégie ou un plan national (NS/AP) et intégré dans une approche nationale plus large en matière de garanties. C'est par le biais de ce processus que les complexités et les ramifications de la conception d'un SIS et l'importance de l'information sur les garanties commencent à être pleinement comprises.

Ce document technique est un sommaire du point de vue des parties prenantes et des expériences nationales obtenus par le biais de nombreuses consultations sur les considérations relatives à la conception de systèmes d'information sur les garanties pour la REDD+. Le document accompagne un document de ressource détaillé conçu pour aider les pays à créer leur propre système d'information sur les garanties.

Les besoins et les critères des garanties REDD+ sous la CCNUCC

La REDD+ pourrait apporter des avantages sociaux et environnementaux au-delà de la réduction des gaz à effet de serre mais pourrait également comporter des risques potentiels pour les personnes et l'environnement. Ces avantages et risques dépendent d'un certain nombre de facteurs ayant trait aux circonstances particulières à chaque pays, telles que la manière dont les actions REDD+ sont conçues, le niveau de réussite de ces actions dans la lutte contre la déforestation et la dégradation de la forêt (et les obstacles à la gestion, conservation et amélioration des stocks de carbones de manière pérenne), ainsi que où, comment et par qui ces actions sont mises en œuvre.

Pour se protéger contre ces risques potentiels tout en faisant la promotion des bénéfices, qui vont au-delà de l'atténuation du changement climatique,



Photo: Armando Quichán

les Parties à la CCNUCC ont adopté un ensemble de sept *Garanties de Cancun*² à prendre en compte et à respecter lors de la mise en œuvre des actions REDD+. La création d'un SIS est un élément clé pour la REDD+ dans le cadre de la CCNUCC. La fourniture de *résumés d'information*³ sur la manière dont les garanties de Cancun ont été prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre de la REDD+ complète les critères principaux de la CCNUCC en matière de garanties.

Conception d'un système d'information sur les garanties, le défi et les solutions émergents

Quelques-unes des caractéristiques de conception fondamentales du SIS font l'objet d'un consensus, à savoir, la transparence, l'exhaustivité, la souplesse qui permet des améliorations au fil du temps et la création sur la base des systèmes actuels le cas échéant, comme le montre l'orientation de la CCNUCC.⁴ Ces caractéristiques d'orientation ne répondent toutefois pas directement aux questions les plus fréquemment posées lors de la création d'un système d'information sur les garanties : à quoi ressemble un SIS ? Comment dois-je m'y prendre pour en concevoir un ? Combien est-ce que sa création et son fonctionnement coûtent ?

Pour répondre à ces questions, le Programme ONU-REDD a organisé un processus préliminaire de consultation avec un large éventail de parties prenantes de la REDD+ représentant les pays en développement et les pays donateurs, la société civile et les conseillers techniques. Par le biais de ce processus, des contributions ont été recueillies auprès des pays en phase précoce de création d'un système lors d'ateliers régionaux d'échange des connaissances et d'entretiens individuels. Les considérations relatives à la conception du système qui en sont ressorties et qui sont offertes dans ce document technique, ainsi que le contexte plus large d'approches nationales émergentes pour les garanties, ont été informées par ces expériences et points de vue divers et variés.

Ces opinions et points de vue des parties prenantes clés de la REDD+ sur ce à quoi doit ressembler un système d'information sur les garanties, sur la manière d'un créer un et sur les coûts de la conception et du fonctionnement restent divers et variés. Cela est dû



Photo: Armando Quichán

aux différentes attentes politiques dans les différentes régions, un manque de modèles de système générique capables d'être personnalisés en fonction des circonstances nationales et des interprétations différentes des critères de la CCNUCC. Le dialogue sur les garanties de la REDD+ en général et sur les SIS en particulier doit encore mûrir mais il est attendu que les considérations pratiques offertes ici donnent la possibilité aux personnes chargées de la création d'un système de consolider leurs réflexions et de créer des solutions adaptées aux besoins de leur pays.

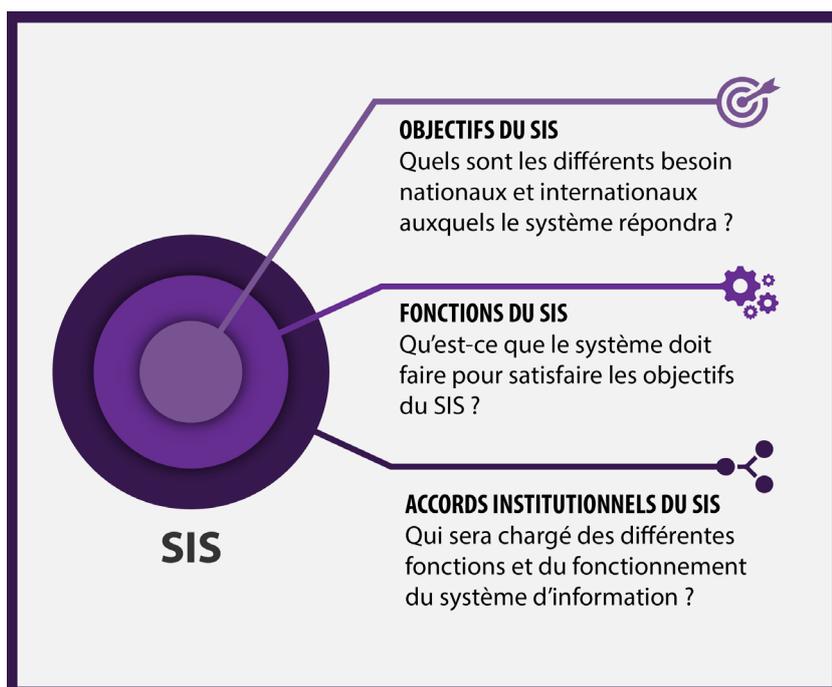


Figure 1 : Éléments clés de la conception des systèmes d'information sur les garanties

Éléments clés de la conception des systèmes d'information sur les garanties

La création d'un SIS n'exige pas la mise en place d'un système entièrement nouveau (bien qu'il soit possible de créer un nouveau système si nécessaire). En fonction du contexte du pays, il peut être utile d'intégrer la conception d'un système d'information sur les garanties dans les systèmes d'information existants ou de se reposer sur des sources d'information existantes. Ainsi, un système d'information sur les garanties peut être un mélange de sources et de systèmes d'information existants avec tout nouvel élément nécessaire pour combler les lacunes.

Bien que les caractéristiques de conception du SIS soient particulières à chaque pays par nécessité et qu'aucun modèle unique de système ne soit recommandé, les expériences initiales des pays REDD+ indiquent trois potentiels éléments clé de la conception (Figure 1) devant être envisagés, comme suit :

1. Objectifs du SIS,
2. Fonctions du SIS,
3. Accords institutionnels.

Il faut noter que les choix et les processus relatifs

à la conception d'un SIS ne sont pas statiques et sont susceptibles d'avancer par étape, en incorporant des améliorations itératives, donnant lieu à l'expansion des objectifs, de la fonctionnalité ou des accords institutionnels, conformément aux progrès de l'application en évolution de la REDD+.

Objectifs du SIS : Qu'est-ce que le système doit accomplir ?

L'objectif par défaut dans le cadre de la CCNUCC est de montrer que les garanties de Cancun sont prises en compte et respectées dans la mise en œuvre de la REDD+. Un autre objectif peut être le recours à l'information du système pour la

préparation du résumé d'information sur les garanties requis par la CCNUCC. Au départ, les objectifs du SIS peuvent se limiter à la satisfaction des critères de la CCNUCC. Au fil du temps, ou dès le départ, d'autres objectifs peuvent être envisagés, par exemple, pour assurer que la REDD+, par le biais des garanties, contribue à des buts de développement durable plus larges.

L'élargissement des objectifs d'un SIS peut contribuer au renforcement du soutien national pour la REDD+ et peut permettre de mettre à profit l'investissement dans le développement et le fonctionnement du système. Par exemple, les informations sur la manière dont les avantages et les risques environnementaux et sociaux sont gérés en foresterie et dans les autres secteurs d'utilisation des terres pourraient contribuer à un éventail d'objectifs nationaux tels que l'accès au financement des actions REDD+, une meilleure mise en œuvre des stratégies nationales/plans d'action par le biais d'une gestion capable de s'adapter, d'une plus grande légitimité de la REDD+ au sein des parties prenantes nationales et de l'information des objectifs de réformes politique au niveau national.

Fonctions du SIS : Qu'est-ce que le SIS devra faire pour atteindre ses objectifs ?

Par le biais d'une consultation avec les parties prenantes et sur la base des leçons tirées des systèmes d'information sur les garanties autres que pour la REDD+, un certain nombre de fonctions des SIS (*Figure 2*) ont été identifiées pour être prises en compte dans la conception d'un SIS, comme suit :

- **Compilation et gestion de l'information** – quelles informations doivent être incluses dans le SIS, d'où proviendront-elles, comment seront-elles structurées et comment seront-elles rassemblées et gérées ?
- **Analyse et interprétation de l'information** – qu'est-ce que l'information nous dit sur la manière dont les garanties ont été prises en compte et respectées et sur l'attribution des résultats de la REDD+ ?
- **Contrôle et assurance de la qualité de l'information** – est-ce que l'information est exacte et est-ce que l'interprétation est acceptable pour les diverses parties prenantes ?
- **Diffusion et utilisation de l'information** – comment est-ce que les informations seront communiquées aux diverses parties prenantes et utilisées par elles pour satisfaire leurs besoins respectifs ?

●●● Accords institutionnels des SIS : Qui sera chargé des fonctions du SIS choisies ?

Pour se baser sur les systèmes existants, un examen de la manière dont les mandats institutionnels des systèmes d'information existant couvrent les fonctions nécessaires du SIS pourrait être effectué. De nouveaux accords institutionnels, tels que des accords de partage d'informations, pourraient être envisagés pour fournir des informations provenant de plusieurs institutions à un seul et unique SIS national. Le cadre actuel des politiques, lois et réglementations du pays peuvent

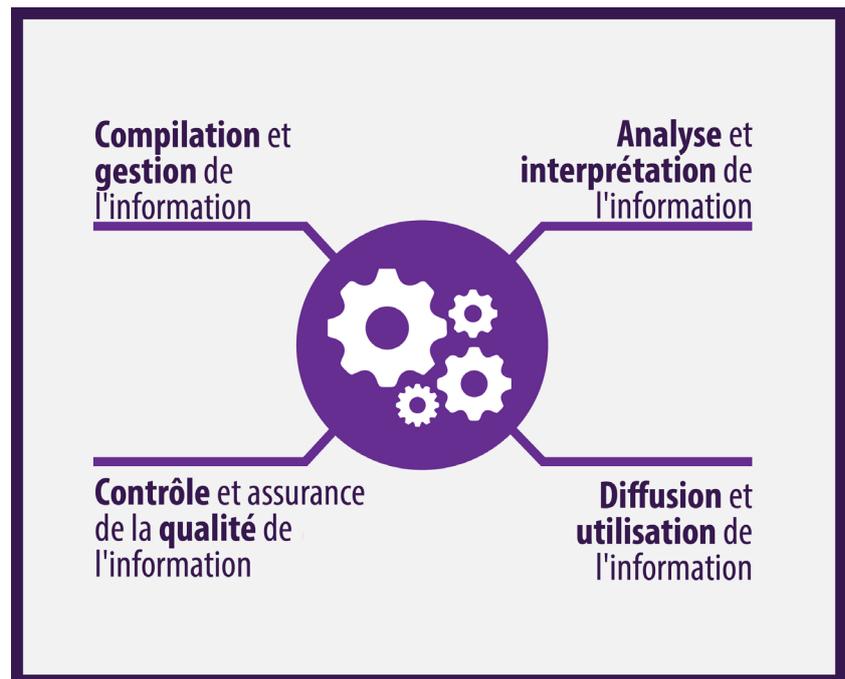


Figure 2 : Fonctions possibles d'un système d'information sur les garanties de la REDD+

contribuer à la définition des mandats et des fonctions des institutions gouvernementales qui peuvent contribuer au SIS. Le rôle des acteurs non-étatiques, de la société civile, des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que du secteur privé, peut compléter les mandats et capacités des institutions pour les diverses responsabilités fonctionnelles au sein du SIS. Lorsque certains critères d'information ne peuvent pas être satisfaits sur la base de ce qui est déjà disponible, il peut être nécessaire de trouver des solutions d'information innovantes pour combler les lacunes.

Considérations relatives à la conception du SIS dans le cadre des approches plus large du pays en matière de garanties

Des expériences nationales précoces commencent à montrer l'importance de la prise en compte des aspects des approches nationales en matière de garanties dans la conception d'un SIS. De telles approches nationales utilisent et renforcent les accords de gouvernance existants, tels que les politiques, lois et réglementations, les capacités et systèmes d'information institutionnels, pour satisfaire les critères des garanties de la CCNUC,

ainsi que toutes autres garanties que les pays ont choisi d'adopter. Les parties prenantes, particulièrement les pays REDD+, ont identifié certains éléments clés des approches nationales des garanties comme étant des étapes de préparation importantes pour la conception d'un SIS, à savoir :

- **Définition des buts, de la portée et de l'échelle de l'application des garanties** : la manière dont un pays choisit de mettre en œuvre sa stratégie nationale et son plan d'action aura un effet important sur les besoins et les sources d'information sur les garanties et, par conséquent, sur la conception du SIS. La définition des objectifs des garanties concernent les cadres de garanties que les pays choisissent de mettre en œuvre pour la REDD+. Les pays peuvent adopter une approche qui prend en compte les garanties de la CCNUCC ainsi que tout autre ensemble de garanties REDD+ pertinent. La portée de l'application des garanties fait référence aux actions auxquelles les garanties s'appliqueront et qui détermineront les informations qui doivent être saisies dans le SIS. La CCNUCC demande un SIS au niveau national mais les décisions stratégiques sur la ou les échelles les plus adaptées pour prendre en charge les causes de la déforestation auront une influence directe sur les besoins en informations, les sources et les accords institutionnels à envisager lors du processus de conception du SIS.
- **Évaluation des avantages et des risques des potentielles actions REDD+** : les actions REDD+ envisagées, ainsi que leurs potentiels avantages et risques environnementaux et sociaux, détermineront les informations qui devront être fournies par le biais d'un SIS. La création d'un SIS peut avancer avant la clarification des actions REDD+ mais le risque est alors d'avoir une portée thématique plus large que ce que est nécessaire. Le fait de créer un SIS avant qu'un premier projet cohérent de stratégie nationale/plan d'action ne soit terminé pourrait s'avérer inefficace en ce qui concerne les ressources, aussi bien au niveau du développement que du fonctionnement du système d'information ainsi obtenu. L'évaluation des avantages et des risques de potentielles actions REDD+ doit informer aussi bien le choix des actions qui seront incluses dans la stratégie nationale/plan d'action que la clarification des garanties.
- **Clarification des garanties de Cancun en accord avec les circonstances nationales** : les garanties



Photo: Armando Quichán

de Cancun sont un ensemble de principes qui doivent être clarifiés pour ce qui est des questions thématiques particulières de pertinence pour le contexte de chaque pays, c'est-à-dire que sur la base d'une compréhension des avantages et risques des actions REDD+ proposées, il faut identifier les aspects de la société et de l'environnement qui ont besoin d'être protégés dans le cadre large sur lequel les parties se sont accordées à Cancun.

- **Identification, évaluation et renforcement des accords de gouvernance existants** : une des premières étapes pour de nombreuses approches nationales en matière de garanties consiste à évaluer les éléments existants (les politiques, lois et réglementations, les accords institutionnels pour les appliquer et les systèmes d'information pour démontrer une application efficace) dans le pays pour mettre en œuvre et respecter les garanties (ainsi que les manières de combler les lacunes). Ces évaluations peuvent permettre d'identifier les sources d'informations pour un SIS, ainsi que les rôles et responsabilités institutionnelles pour les diverses fonctions du SIS.



sur les garanties, par exemple : quelles activités REDD+ sont couvertes, la description de chaque garantie conformément aux circonstances nationales, la description des systèmes et processus existants (y compris un SIS) et des informations sur la manière dont chacune des garanties a été prise en compte et respectée.

Les résumés d'information sur les garanties, un objectif prioritaire des systèmes d'information sur les garanties

La fourniture de résumés d'information⁵ sur la manière dont les garanties de Cancun ont été prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre de la REDD+ complète les critères principaux de la CCNUCC en matière de garanties. Il n'est pas explicitement exigé que ces résumés d'information soient produits sur la base du SIS. La plupart des parties prenantes nationales et internationales reconnaissent toutefois que, une fois mis en place, un SIS national devrait logiquement informer la préparation de tous les résumés d'information à venir.

Tout comme pour le SIS, il n'existe pas de structure requise par la CCNUCC pour un résumé d'information. Une orientation sur le contenu des résumés d'information a néanmoins été proposée dans le cadre du processus de la CCNUCC pour adoption lors de la 21e Conférence des parties (novembre-décembre 2015), ainsi les pays en développement pourront être obligés ou vivement encouragés à inclure, inter alia, certains éléments dans leurs résumés d'informations

Notes de fin de texte

1. Décision de la CCNUCC 1/CP.16, paragraphe 71d (Cancun, 2010)
2. Décision de la CCNUCC 1/CP.16, paragraphe 2 (Cancun, 2010)
3. Décision de la CCNUCC 12/CP.17, paragraphe 3 (Durban, 2011)
4. Décision de la CCNUCC 12/CP.17, paragraphe 2 (Durban, 2011)
5. Décision de la CCNUCC 12/CP.17, paragraphe 3 (Durban, 2011)

Plus amples renseignements

De plus amples renseignements sur les considérations pratiques relatives à la conception d'un SIS se trouvent dans le document ressource complet qui accompagne ce document technique : (disponible prochainement)

De plus amples renseignements sur le développement et l'application au sens large des approches nationales en matière de garanties sont disponibles dans les publications suivantes :



Programme ONU-REDD (2013)

Cadre d'appui pour l'élaboration d'approches nationales en matière de garanties

(English - Español - Français)



Programme ONU-REDD (2015)

Les approches nationales des garanties de Cancun

(English - Español - Français)

Accéder les documents ici : bit.ly/un-redd-safeguards. De plus amples renseignements sur les garanties se trouvent sur l'espace de travail collaboratif Workspace du Programme ONU-REDD : www.unredd.net.

Secrétariat du Programme ONU-REDD

Maison internationale de l'environnement
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Geneva, Switzerland.
un-redd@un-redd.org

site web : www.un-redd.org

workspace: www.unredd.net



PROGRAMME
ONU-REDD



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Programme de collaboration des Nations
Unies sur la réduction des émissions liées à la
déforestation et à la dégradation des forêts dans
les pays en développement